

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – IZQUIERDO Françoise (Adjoints)
ROUANET Christian – BELOTTI Michel – CHARRASSE Véronique – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette –
SALIGNAC Elisabeth

M. RENUCCI Thierry donne pouvoir à Mme CHARRASSE Véronique
Mme POLASTRO Maryse donne pouvoir à Mme IZQUIERDO Françoise
M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à M. CURINIER Erick
M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à Mme VANPARYS Odette

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

1. Dissolution du Syndicat Intercommunal de Réémetteur de Télévision Le Puy Mirabeau

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **PREND ACTE** de la cessation d'activité du Syndicat Intercommunal de Réémetteur de Télévision Le Puy / Mirabeau et **APPROUVE** sa dissolution
- **SOLLICITE** M. le Préfet des Bouches du Rhône pour la prise de l'arrêté de dissolution
- **APPROUVE** la répartition de l'excédent de clôture (4 307.65 €) entre ses membres selon la clé de répartition de financement en vigueur
- **APPROUVE** le transfert à titre gratuit à la Commune de Mirabeau des contrats en cours et des biens réalisés ou acquis par le Syndicat mentionnés en annexe.

2. Attribution d'indemnité de Conseil Comptable du Trésor

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite au changement de comptable du Trésor depuis le 01/01/2013, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'accorder au Comptable du Trésor l'indemnité de Conseil au taux maximum pour assurer les prestations de Conseil.
- **DIT QUE** la dépense est prévue à l'article 6225 « Indemnité au Comptable » du Budget Communal.

3. Acquisition de terrains à l'Etablissement Public Foncier PACA lieu dit Carrouquier pour projet d'aménagement des Lauves

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres Présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE le rachat du foncier acquis au terme de la convention, à l'EPF PACA** (parcelle cadastrée section AB n°17 lieu dit le Carrouquier d'une contenance de 6 301 m²) pour la réalisation du programme d'habitat mixte « Quartier les Lauves » (1^{ère} tranche).
- **ACCEPTTE** d'acquérir le terrain d'assiette pour un montant de 85 200.62 € TTC.
- **DIT QUE** l'acte notarié sera passé devant Maître André LASSIA notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT QUE** la dépense est prévue au Budget Primitif 2013 article 2118 « autres terrains » du Programme 203.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces tant administratives que financières relatives à ce dossier.

4. Contrat de location / maintenance – photocopieur Rex Rotary

Dans le cadre du contrat de location et maintenance conclu avec la Société REX ROTARY (18/12/2009), la Commune a la possibilité de remplacer le matériel actuel par un nouveau modèle MPC 4502 SPDF (sans changement du coût de financement).

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** les termes du Contrat location / maintenance à passer avec la Sté REX ROTARY pour la location du photocopieur MPC 4502 SPDF.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2013 article 6135 « Location Mobilière » et 6156 « maintenance ».

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi du dossier.

5. BUDGETS COMMUNAUX

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2012 (Budget Primitif ; Décisions Modificatives ; Compte Administratifs), le Conseil DECLARE que les Comptes de Gestions :

- Caisses des Ecoles
- C.C.A.S.
- Zone Artisanale
- Service Eau et Assainissement
- Budget Principal

dressés pour l'exercice 2012, par le Trésorier, receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve. APPROUVE à l'unanimité des membres Présents ou Représentés.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Sous la Présidence de M. CURINIER Erick, Monsieur le Maire s'étant retiré, les Comptes Administratifs sont présentés à l'Assemblée :

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil DECIDE de voter les Comptes Administratifs 2012 à savoir :

- Caisse des Ecoles
- C.C.A.S.
- Zone Artisanale
- Service Eau et Assainissement
- Budget Principal

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012

Budget Principal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 059 152.27 €**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la reprise du résultat de fonctionnement comme suit :
 - Affectation en Investissement (R1068) : 1 059 152.27 €
 Soit un total de : 1 059 152.27 €

Service Eau et Assainissement

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **50 940.17 €**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la reprise du résultat d'exploitation comme suit :
 - Report en Section d'exploitation (R002) : 50 940.17 €
 Soit un total de : 50 940.17 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

Caisse des Ecoles

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, la Commission Administrative :

- **DECIDE de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement, comme suit :**

Section de Fonctionnement :

Recettes : 27 500.00 €

Dépenses : 27 500.00 €

Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, la Commission Administrative :

- **DECIDE de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement, comme suit :**

Section de Fonctionnement :

Recettes : 41 700.00 €

Dépenses : 41 700.00 €

Zone Artisanale

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement, comme suit :**

Section de Fonctionnement :

Recettes : 769 834.10 €

Dépenses : 769 834.10 €

Service Eau et Assainissement

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de voter chacun des chapitres de la Section d'exploitation, comme suit :**
 - Recettes d'exploitation : 202 655.00 €
 - Dépenses d'exploitation : 202 655.00 €

Ainsi que chacun des chapitres de la Section d'Investissement :

- Recettes d'Investissement : 215 716.72 €
- Dépenses d'Investissement : 215 716.72 €

Pour information : le virement de la Section d'Exploitation au profit de la Section d'Investissement est de **28 719.63 €**

Soit un budget en équilibre pour la **Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement pour un total du budget de 418 371.72 €**

Budget Principal

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de voter chacun des chapitres de la Section de Fonctionnement, comme suit :**
 - Recettes de Fonctionnement : 2 497 509.00 €
 - Dépenses de Fonctionnement : 2 497 509.00 €

Ainsi que chacun des chapitres de la Section d'Investissement :

- Recettes d'Investissement : 2 700 129.37 €
- Dépenses d'Investissement : 2 700 129.37 €

Pour information : l'autofinancement prévisionnel dégagé par la Section de fonctionnement est de : **547 918.11 €**

Soit un budget en équilibre pour la **Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement pour un total du budget de 5 197 638.37€**

- **DECIDE de voter** la répartition du montant des subventions aux Associations, le montant de l'enveloppe budgétaire des traitements et salaires, et les indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints.

Le produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget 2013 est de : **233 961.00 €**

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux des 3 taxes d'imposition (inchangés depuis 1992) à savoir :
 - ⇒ Taxe d'Habitation : 4.55%
 - ⇒ Taxe Foncière (bâti) : 10.65%
 - ⇒ Taxe Foncière (non bâti) : 18.98%

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.